

COURS AGRIDEA À PARIS

L'arboriculture fruitière en zone de libre-échange: le cas de la France

Cyrielle Coutant

C'est en France qu'Agriidea a choisi de sonder l'adaptation de la filière arboricole à un marché en zone de libre-échange.

Les participants du cours «Arboriculture fruitière en zone de libre-échange sous la loupe» se sont retrouvés début mars à Paris, afin de se faire une idée, de l'intérieur, du fonctionnement d'un marché soumis aux accords de libre-échange agroalimentaire. Ils ont pu constater que les soucis liés à une forte concurrence en Suisse se retrouvent bel et bien, en France, sous la forme de problèmes.

Situation critique pour la filière: quelques explications à la régression du verger français apportées par Jean Pluvillage, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), économiste en production fruitière.

Selon lui, un élément de réponse indubitable est la sensibilité de la filière fruitière à la concurrence internationale.

Le verger français en régression

Plusieurs composantes interviennent dans ce phénomène. D'après Jean Pluvillage, une part d'explication est détenue par le peu de possibilités de mécanisation de la production fruitière, «les progrès de productivité ont été réalisés dans les années nonante, moins depuis». En effet, «la production fruitière reste une activité de main-d'œuvre, très sensible au coût de celle-ci, avec donc une grande sensibilité à la concurrence internationale», indique-t-il.

A cela, le spécialiste ajoute la responsabilité de problèmes phytosanitaires récurrents. Le verger de pêchers par exemple, est décimé par la sharka et le xanthomonas. Tous ces facteurs provoquent la diminution des surfaces de vergers: entre 2002 et 2007, -30% pour le verger de pêchers, -15% ou moins 7865 hectares. Soit presque deux fois la surface du verger de pommes de table suisse... La production de noix fait figure d'exception, avec une augmentation de 7% des surfaces. Causes: bonne politique et fi-

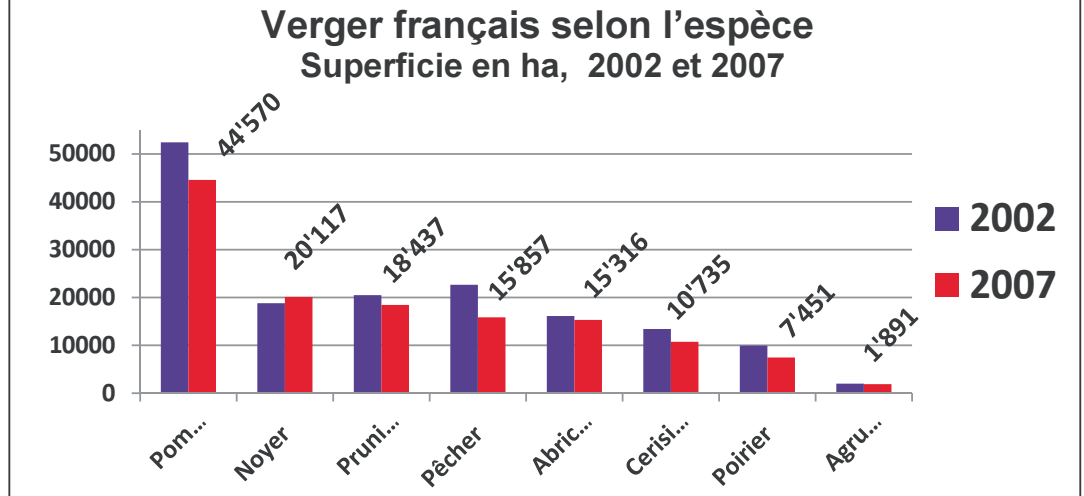
lière saine, peu de concurrence et développement de la mécanisation.

Chute des revenus

Cet état de fait s'explique par le revenu des producteurs qui est largement mis à mal... La filière fruitière est la plus en difficulté après celle du lait. La Commission des comptes de l'agriculture nationale chiffre à -34% le revenu moyen entre 2006 et 2009. Dans son rapport annuel, la commission accuse la forte baisse globale des prix des fruits. Le revenu des exploitations fruitières est actuellement inférieur au revenu moyen de l'ensemble des exploitations agricoles. Dans les années nonante, il le dépassait de 43%. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, «les petites exploitations diversifiées faisant appel à de la main-d'œuvre familiale, moins rémunérées, sont moins touchées par cette crise que les grandes structures qui peinent à assurer le salaire fixe de leurs employés», indique Jean Pluvillage.

Prix des fruits français

L'année 2009 a été marquée par une réduction flagrante



des prix des fruits français, peu aidée par les importations massives concurrentielles. Ainsi, le marché des fruits à noyaux français est complètement dominé par les fruits en provenance d'Espagne: les pêches, prunes et abricots français ont vu leur prix en 2009 chuter respectivement de -17%, -40% et -51% par rapport à 2008.

Pour la cerise, le marché n'est pas plus optimiste, avec -25%.

Le prix des pommes et des poires a quant à lui diminué de -9 et -20%.

Et en Europe?

Plusieurs pays européens voient également leur production fruitière en situation de crise. Ainsi, selon l'Association des producteurs de pêches et nectarines de France, c'est toute l'Europe qui pourrait bien perdre une partie de sa production pour ces cultures: l'abandon des plantations est croissant en Italie et en France et la faiblesse des prix de la saison dernière n'arrange rien. Alors, les acteurs concernés s'organisent. L'Association des producteurs de pêches et nectarines français

a rencontré le mois passé ses homologues espagnols et italiens dans le but de jouer un rôle actif dans les marchés et de préparer la campagne 2010.

SOURCES

Cours Agridea «Arboriculture fruitière en zone de libre échange sous la loupe». Rapport à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation du 14 décembre 2009. Revue L'arboriculture fruitière, Groupe ATC (Metz, France), numéros de février, mars et avril 2010.

Des embryons de réponses

Quelques éléments de réponses à cette situation proposés par Jean Pluvillage et Agriidea.

Valorisation de la qualité

Les produits frais ne sont pas toujours valorisables par une reconnaissance de qualité territoriale (AOC, AOP, IGP), car il manque la notion de tradition, mais quelques réussites existent en France. Ces signes officiels de qualité permettent néanmoins de fédérer les producteurs. D'autres labels, Label Rouge, AB, sont reconnus par les consommateurs comme marque de meilleure qualité gustative ou technologique. Ces créneaux intéressent et se développent partout en Europe. Ainsi, l'Italie vient d'obtenir une nouvelle IGP pour sa pomme golden «Mela di Valtellina».

Circuits courts

Ce type de débouché reste le plus valorisant économiquement pour les producteurs, et concerne 5% des volumes de fruits commercialisés. «En France, la vente en circuits courts permet d'obtenir des prix deux à trois fois plus élevés qu'en passant par les canaux classiques de la distribu-

tion», explique Jean Pluvillage. «On est capable de donner pas mal d'exemples de l'impact positif des circuits courts sur l'économie d'exploitations fruitières.

On est cependant beaucoup plus embarrassé pour évaluer correctement le marché potentiel de ces modes de commercialisation, faute de sources statistiques adaptées», tempère le spécialiste. Les deux tiers des fruits passent par la grande distribution, 15% sont vendus sur les marchés en plein air et le reste par les détaillants et divers.

AMAP

En France, un phénomène se développe: les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP). Le principe est de créer un lien direct entre le producteur et les consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance. Les consommateurs sont de plus en plus réceptifs à cette «nouvelle» façon de consommer. A tel point que lors de leur assemblée générale, les expéditeurs de fruits et légumes français ont fait part de leur agacement envers l'essor de ce type de circuit court, estimant que



Avec 11% de la production européenne, la France est le 4^e pays producteur de pêches et de nectarines.

les producteurs les concurrent ainsi à moindre coût.

Il faut miser sur le swissness!

Le swissness est une préférence à l'achat et un consentement à payer plus cher pour un produit déclaré comme produit en Suisse. Les travaux menés depuis 2008 par Agriidea, le groupe d'Economie agroalimentaire de l'EPFZ et l'Université de Saint-Gall ont mis en évidence la reconnaissance d'une valeur de qualité territoriale des produits suisses, en Suisse et à l'exportation. Afin de maintenir cette différenciation pour les produits des filières suisses dans un marché plus ouvert, un projet de loi «Swissness» est en cours d'évaluation. Il pourrait permettre un positionnement fort et crédible des denrées alimentaires suisses tant sur le marché helvétique qu'à l'exportation. Une certitude: ne trouvent et ne trouveront leur place à l'étranger que des productions arboricoles suisses de niche de très haute gamme. L'exportation ne constituera donc pas la porte de salut face aux difficultés amenées par le libre-échange programmé, n'en déplaise à certaines voix politiques.

Avancées récentes en France

En France, lors du congrès annuel de la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF) en janvier dernier, le ministre de l'Agriculture a annoncé plusieurs mesures de soutien aux producteurs. Ainsi, une subvention de l'Etat permettra de réduire le coût du travail saisonnier en exonérant les producteurs de certaines charges sociales. Avec 130 000 saisonniers par an, l'arboriculture sera le premier secteur à bénéficier de ce plan. De 16,25 francs suisses, le coût du salaire horaire passera à 13,35 francs suisses. Le ministre a également informé de sa volonté de rendre plus abordable l'assurance récolte. En effet, seuls 2,1% des producteurs français sont assurés contre les aléas climatiques et sanitaires.

Contractualisation

Autre mesure de soutien à la production fruitière: imposer la contractualisation pour équilibrer les relations commerciales. Le ministre de l'Agriculture français souhaite rendre obligatoire le contrat écrit dans ce secteur. A la suite de cette déclaration, une première réponse de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution a été rapide. Elle a en effet proposé d'inscrire dans la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche une garantie d'obtention du prix minimal lors de la première mise en marché pour une période maximale de trois mois en cas de crise grave.

Maintenir la préférence pour les fruits français

La FNPF vient d'inaugurer la marque collective «Fruidis-si», dans le but de promouvoir

les fruits d'origine française. La fédération espère que cette démarche permettra d'instaurer une sorte de «commerce équitable» à la française. Une large communication et un soutien publicitaire sont prévus pour expliquer la démarche et légitimer la marque auprès des consommateurs. De plus, l'interprofession française fruits et légumes, l'Interfel, a décidé fin 2009 de mettre en place un travail de promotion de «l'origine France», produit par produit, en communiquant sur la notion de saisonnalité auprès des consommateurs. Cette stratégie de «reconquête» s'appuyera, entre autres, sur les associations d'organisations de producteurs et les «Section interprofessionnelle de première mise en marché» (SIPMM).

Organiser la filière

Les SIPMM sont des groupes de travail rassemblant les producteurs et les expéditeurs d'un produit chargés d'élaborer des programmes de promotion et d'adaptation de l'offre en qualité et en quantité. Elles rassemblent ainsi toute une filière, d'aval en amont, et misent sur le dialogue interprofessionnel pour renforcer leur secteur. Le statut de ces sections est récent, et les premières SIPMM ont été mises en place fin 2009 avec une SIPMM Melon et une Pomme-Poire. Le but est d'assurer une poursuite de la campagne de commercialisation dans des conditions durables pour la filière pomme-poire française.

Appui phytosanitaire

Les contraintes environnementales pèsent sur la compé-

titivité du secteur fruits et légumes. Attentes de dérogations, défauts d'homologations, suppressions de molécules...

Le collectif «Sauvons les fruits et légumes» estime que la France a un retard de trois à dix ans dans les processus d'homologation phytosanitaire, décalage significativement handicapant pour la compétitivité de ces secteurs. Un dispositif «Usages orphelins» a été mis en place en 2008.

Outre soutenir les substances actives liées à des usages orphelins, ce dispositif veut identifier les problèmes liés au réexamen de molécules, traiter de nouvelles demandes, etc. Un plan de soutien unique en Europe.

POUR CONCLURE

Si les pistes évoquées pour l'avenir passent par les circuits courts, marques, labels, identité régionale ou nationale, il ne faut pas oublier que les grandes surfaces suisses commercialisent plus des 80% des fruits et légumes. Et cette tendance n'est pas prête à changer. Si ces grands revendeurs ne s'engagent pas à jouer cette carte de la proximité, ces pistes ne seront que des gouttes d'eau dans l'océan. Ajoutons que ce que le marché libre a déréglé, après avoir promis le contraire, doit être repris par des mesures à caractère politique toujours plus complexes et onéreuses.

